

voque jamais en vain, vous aurez votre autel dans le nouveau Temple, et Nous ferons tout en notre pouvoir pour que votre pèlerinage y soit religieusement fréquenté, et votre nom dévotement invoqué. Glorieuse Mère de Dieu, Puissante et Aimable Protectrice de ce Diocèse, vous connaissez nos maux et vous en aurez pitié, car vous êtes notre bonne et tendre mère à tous. Nous n'aurons pas cette fois la consolation de déposer, en partant, à l'autel de votre *Très-Saint et Immaculé Cœur*, les vœux de notre cœur affligé. Hélas ! il est détruit cet autel qui était pour nous tous, le trône de vos miséricordes : mais Nous marchons pour le relever de ses ruines. O vous qui êtes l'Etoile de la mer, tracez Nous la route, et conduisez nos pas. Daignez prendre sous votre protection ce troisième voyage que Nous n'entreprenons, ce Nous semble, que pour la plus grande gloire de votre Divin Fils. Vous le bénirez donc, et il sera heureux !

Sera le présent Mandement lu au Prône, dans toutes les Eglises où se fait l'office public, et en chapitre, dans toutes les communautés, le premier Dimanche après Pâques, et s'il n'était pas reçu à temps, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à St. Colomban, le jour de la fête du Glorieux St. Joseph, dix neuvième jour de Mars, de l'an mil-huit-cent-cinquante-trois, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.



✠ IG. EVEQUE DE MONTREAL.

Par MONSEIGNEUR,

J. O. PARÉ,

*Chanoine Secrétaire.*